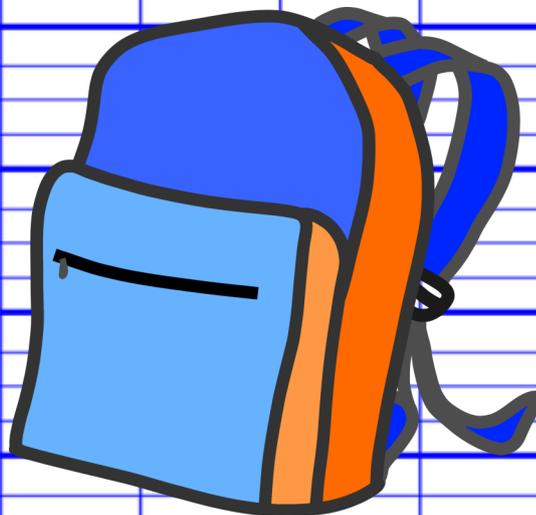
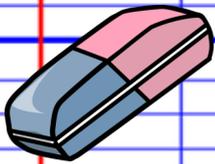


GUIDE pratique



Année scolaire
2018/2019



Le mot du Maire

Aujourd'hui, c'est la rentrée des classes pour tous les jeunes Plesdéroises et Plesdérois.

Cette année je n'ai pas pu effectuer la rentrée pour des raisons de santé. C'est mon adjoint Patrick COQUIO, en charge des affaires sociales et de l'éducation, qui a assuré cette rentrée à vos côtés.

Avec l'équipe éducative et la directrice de notre école, ils ont mis tout en place afin d'organiser la meilleure prise en charge de vos enfants. Mais c'était, surtout pour nous, l'occasion de souhaiter à tous, une bonne rentrée.

Cette rentrée est placée sous le retour à **4 jours d'école**. Les deux écoles de Plesder et des Champs-Géraux ont convenu d'une organisation identique comme cela se faisait par le passé. Après une demande concordante des Mairies de Plesder et des Champs-Géraux et du Conseil d'Ecole, l'Inspecteur Académique a validé le retour à 4 jours d'école pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) à compter de la rentrée de septembre 2018 et cela, pour une durée de 3 ans.

Un questionnaire a été distribué à tous les parents courant mars afin de recenser les besoins de garde notamment pour les mercredis. Après dépouillement des questionnaires, et avec un taux de retour de 57% (50 enfants sur 87 inscrits), il s'avère que les besoins de garde pour le mercredi matin sont relativement faibles (les parents de 17 enfants déclarent avoir besoin d'une solution de garde).

Il est donc proposé de revenir au même fonctionnement existant avant le passage à 4,5 jours. A savoir que les enfants pourront être inscrits aux CLSH de Pleugueneuc et Saint-Pierre-de-Plesquen au même titre que pour les vacances scolaires.

En ce qui concerne l'organisation école maternelle/école élémentaire, une réflexion est engagée entre les deux communes. Nous essayons de trouver une solution qui convienne à tous (enfants, parents, enseignants et mairies).

Je terminerai cet édito avec une légère amertume concernant la fréquentation de nos deux écoles. En effet, nous déplorons cette année la perte d'une quinzaine d'enfants qui ont été scolarisés dans d'autres écoles. Cela n'est ni souhaitable, ni confortable pour le maintien de nos écoles rurales. Je rappelle que nous avons beaucoup investi pour le confort et le bien-être de vos enfants. C'est pourquoi, mes adjoints et moi-même restons à votre écoute et à votre entière disposition et vous invitons à contacter la Mairie en cas de problème, quel qu'il soit. Il ne nous est pas possible d'agir si nous n'avons pas connaissance des problématiques rencontrées par vos enfants.

Je vous souhaite à tous, une excellente rentrée et j'aurai une profonde pensée pour nos tous petits qui franchiront pour la première fois les portes de nos écoles.

**Bonne rentrée et
bonne reprise à
tous !**

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de PLESDER

SOMMAIRE

- 1 - Le RPI de Plesder/Les Champs Géraux
- 2 - L'Equipe Pédagogique
- 3 - Le Personnel Communal
- 4 - Le service périscolaire
- 5 - Inscription périscolaire
- 6 - Règlement Garderie et Cantine
- 7 - La cantine scolaire
- 8 - L'aide aux devoirs
- 9 - Les infrastructures
- 10 - Le tri des papiers

LE RPI

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) de PLESDER/LES CHAMPS GÉRAUX

Qu'est ce que c'est un R.P.I ?

En 1997, sous l'impulsion des Mairies de Plesder et des Champs Géraux, un regroupement pédagogique a été créé.

Il a pour but :

La gestion du service de l'enseignement public préélémentaire et élémentaire (ce domaine reste de la compétence de l'inspection académique);

La gestion du transport (financement pris en charge en totalité par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine pour les familles résidant à Plesder),

L'entretien des écoles (chaque commune a en charge l'entretien de ses locaux)

La garderie (chaque commune a en charge sa propre organisation),

La restauration scolaire (les menus des 2 écoles sont affichés dans chaque établissement),

Les frais de scolarisation (chaque commune supporte les frais de scolarisation de ses élèves),

L'équipement en fournitures, matériel et mobilier (chaque commune fournit le matériel propre à l'équipement des classes de son école),

Le service des personnels municipaux (ils relèvent de la responsabilité de chaque Maire, pour son école).

EFFECTIF DES DEUX ECOLES

Pour la rentrée scolaire de 2018, 121 enfants sont inscrits au RPI et répartis sur les deux écoles soit 60 élèves à Plesder et 61 aux Champs-Géraux.

JOURS D'ECOLE - HEURES D'OUVERTURE

Ecole le lundi, mardi, jeudi et vendredi

| Horaires | Journée type à Plesder |
|---------------|--|
| 7h30 à 8h30 | Garderie |
| 8h30 à 8h40 | Accueil par les enseignants |
| 8h40 à 12h | Temps d'enseignement |
| 12h à 13h20 | Pause méridienne |
| 13h20 à 13h30 | Accueil par les enseignants |
| 13h30 à 16h10 | Temps d'enseignement |
| 16h10 à 19h | Garderie - 16h10 à 16h20 : récréation - 16h20 à 16h40 : goûter - 16h40 à 17h40 : aide aux devoirs uniquement les mardis et jeudi |



Navette scolaire :

Pour les enfants qui sont scolarisés à l'école des Champs-Géraux, le transport est assuré par un car scolaire.

Les enfants sont accompagnés par les Aides Maternelles des deux écoles.

NB : Il est tout à fait possible pour les enfants âgés de - de 3 ans de prendre cette navette.

Horaires de la navette :

- **8h20** : départ de Plesder pour aller aux Champs-Géraux
- **8h30** : arrivée aux Champs-Géraux pour le début de la classe
- **16h** : départ des Champs-Géraux pour revenir à Plesder
- **16h10** : arrivée des enfants à Plesder

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Effectifs 2018-2019 du RPI

| PLESDER | CHAMPS-GERAUX |
|--|--|
| Mme GUEGAN TPS-PS-MS (6+11+6) 23 élèves | Mme BORDERIEUX MS-GS (12+7) 19 élèves |
| Mme DESERT GS-CP (13+5) 18 élèves | Mme LELIEVRE CE2-CM1 (16+6) 22 élèves |
| Mme HERY - directrice CE1-CE2 (13+6) 19 élèves | Mme ZICLER - directrice CM1-CM2 (11+9) 20 élèves |
| 65 élèves | 61 élèves |



Juliette GUEGAN
Petite Section
Moyenne Section
Maternelle

Camille HERY
Directrice
CE1/CE2

Magalie DESERT
Grande section maternelle/
CP

Vacances scolaires 2018/2019

- 1 - **Vacances de la Toussaint**
Du 20 octobre 2018 au 4 novembre 2018
- 2 - **Vacances de Noël** :
Du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019
- 3 - **Vacances d'hiver** :
Du 9 février 2019 au 24 février 2019
- 4 - **Vacances de Printemps** :
Du 6 avril 2019 au 22 avril 2019
- 5 - **Pont de l'Ascension**
Du 29 mai au 2 juin 2019
- 6 - **Fin des cours**
Samedi 6 juillet 2019

LE PERSONNEL COMMUNAL



Virginie JAN
Agent du service scolaire et
périscolaire



Jennifer LEMARCHAND
Agent du service scolaire et
périscolaire



Angélique CHENU
Agent du service périscolaire

Les Numéros Utiles



Mairie : 02.99.69.44.76
Ecole : 02.99.69.45.01
Garderie : 06.25.66.68.16
Education Nationale : 02.23.21.77.77
Services Sociaux : 02.99.73.05.69

LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Garderie :

Accueil à partir de 7h30 le matin
Accueil jusqu'à 19h00 le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
La garderie est encadrée par Virginie et Jennifer.

Midi :

Il est proposé un service de restauration scolaire pour le midi. Ce service est encadré par les 3 agents du service Virginie, Jennifer et Angélique.

Aide aux devoirs :

Les lundis et jeudis soirs pour une durée d'une heure.



Accueil de loisirs du mercredi

Suite au retour à 4 jours d'école, aucun accueil ne sera effectué sur la commune de Plesder.

Pour répondre aux besoins des parents, la commune a décidé de mettre en place un partenariat avec les communes de Pleugueneuc et de Saint Pierre de Plesguen, comme c'était le cas avant de passer aux 4,5 jours d'école et au même titre que pour les vacances scolaires.

Ainsi, les parents pourront bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de Pleugueneuc et Saint-Pierre et la commune de Plesder prendra en charge la différence entre le prix payé par les parents et le coût réel du service.

Pleugueneuc :

Il est possible d'inscrire son enfant dans la limite des places disponibles, sachant que la priorité sera donnée aux enfants de Pleugueneuc.

Accueil de 7h15 à 19h.

Contact :

Audrey LOEUILLIETTE.
Tel : 06.22.98.77.66
Mail : Audrey.Loeuilliette@ufcv.fr

Saint-Pierre :

Accueil de 7h30 à 19h.

- Le matin : Arrivée entre 7h30 et 9h30
- Le midi : Départ ou arrivée à 11h45 ou entre 13h15 et 14h
- Le soir : Départ entre 16h30 et 19h00

Contact :

Vanessa ROCHARD
Tel : 06.22.90.39.45
Mail : vanessa.rochard@ufcv.fr

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-plesguen/>



INSCRIPTION PERISCOLAIRE

CONTACT :
06.25.66.68.16



**Pour toute inscription au service,
merci de retourner les documents suivants :**

- Fiche de renseignements
- Autorisation parentale de droits à l'image
- Fiche de renseignements à compléter en cas d'allergies pour la cantine

A la garderie :

Un tableau mensuel d'inscription vous sera remis tous les mois via le cartable de vos enfants. Pour une meilleure organisation, je vous remercie de bien vouloir remplir scrupuleusement ce tableau et le remettre en début de chaque mois à Virginie ou Jennifer.

Les enfants bénéficient d'un goûter à la garderie du soir.

Tous les ans, nous faisons le constat que beaucoup d'enfants restent au goûter sans qu'ils n'y soient inscrits. Par conséquent, le Conseil municipal a décidé d'instaurer un tarif d'1,60€ la 1/2 heure avec goûter quand les enfants n'auront pas été inscrits au préalable.

Il faut prévenir de tout retard pour venir chercher les enfants au **06.25.66.68.16** et informer de l'identité de la personne qui pourra éventuellement les prendre en charge s'il ne s'agit pas des personnes autorisées en début d'année et connues du service.

A la cantine :

Tout repas commencé à la cantine sera facturé aux familles.

Facturation :

La facturation est établie tous les mois sur la base des présences de l'enfant le mois précédent. Le règlement s'effectue auprès de la Trésorerie de Tinténac.
Possibilité d'adhérer au prélèvement automatique à tout moment : renseignements en Mairie.

Changement :

Tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques ou de situation de famille doit impérativement être signalé au service ou en Mairie au plus vite.

TARIFS

Garderie :

- 1€ la 1/2 heure avec goûter
- 0,50€ la 1/2 heure
- 1,60€ la 1/2 heure avec goûter pour les enfants non inscrits

Cantine :

- 2,60€ le repas



**ATTENTION à
bien respecter le
règlement figurant
en page suivante**

RÈGLEMENT

L'inscription à la garderie et/ou à la cantine vaut acceptation et respect du présent règlement

A LA GARDERIE

JE DOIS

- Me rendre directement à la garderie quand je sors de la navette pour ma sécurité
- Me rendre à la garderie sans courir, dans l'ordre et dans le calme, sans bousculer mes camarades
- Attendre devant la garderie que quelqu'un de ma famille ou l'adulte désigné par ma famille vienne me chercher
- La personne qui vient me chercher doit signaler mon départ au personnel communal

- Pendant la distribution du goûter, je dois rester assis à table et rester calme
- Attendre et demander l'autorisation pour aller jouer dans la cour
- Ranger le matériel que j'ai sorti avant de partir
- Ecouter et respecter le personnel communal

JE NE DOIS PAS

- Chahuter avec mes camarades
- Insulter mes camarades
- Sortir de la cour tout seul sans mes parents



RAPPEL

Dans le cadre du plan attentats anti-intrusion,
Le portail d'entrée de l'école sera fermé :

Le matin à 8h50

Le midi à 13h35

L'après-midi à 15h35

A LA CANTINE

JE DOIS

- Me rendre à la cantine sans courir, dans l'ordre et dans le calme
- Aller aux toilettes, et me laver les mains avant de passer à table
- Bien me tenir à table et être poli,
- Me taire quand on réclame le silence,
- Participer au rangement lorsqu'on me le demande,
- Sortir de table, après autorisation, en silence et sans courir,
- Goûter un peu de tous les aliments.

JE NE DOIS PAS

- Jouer avec la nourriture ni avec les couverts (pour ne pas me blesser ni blesser mon voisin),
- Crier et chahuter
- Me lever sans raison.

EXCLUSION

En cas de non respect de ces règles,
J'encours deux avertissements du Maire, écrits et notifiés à mes parents.

Si je récidive, je risque :

- une exclusion de 4 jours
- ensuite l'exclusion sera définitive

Mes parents seront immédiatement prévenus et convoqués par le Maire

LA CANTINE SCOLAIRE



Il a été décidé, après délibération du **30 août 2011**, de faire appel à **CONVIVIO**, société de restauration collective, présente depuis plus de 30 ans en Bretagne.

La société CONVIVIO se charge de la fabrication des repas dans notre cantine, met à disposition un cuisinier et plusieurs autres prestations. Des diététiciennes mettent leurs compétences au service du chef gérant pour élaborer avec lui des menus équilibrés et gourmands.

La municipalité, après appel d'offre, a renouvelé le contrat avec la société Convivio pour une durée de 5 ans, depuis le 1er septembre 2015.

La fourniture de produits locaux est privilégiée. Par exemple, le pain vient du Fournil Plesdérois, la viande de porc est produite aux Champs-Géraux, le lait provient de la crèmerie de la rance à Plouër-sur-Rance et les fruits et légumes du marâcher Villalon quand cela le permet.

Un repas enfant est facturé à la commune **4,09€** par CONVIVIO.
La commune fait payer **2,60€** le repas aux familles.
La différence de 1,49€ est prise en charge par la commune.

Cette année encore, des repas à thème viendront animer le temps du midi.

Les menus sont disponibles sur le site internet et le facebook de la commune



Christophe LIARD
Chef gérant

TARIFS

2,60 € le repas enfant
4,60 € le repas adulte



L'AIDE AUX DEVOIRS



L'aide aux devoirs est un service **facultatif et gratuit** mis en place par la commune.

Il s'agit d'un temps calme et encadré offert aux enfants pour travailler en autonomie et faire leurs devoirs.

Les objectifs sont d'apprendre à réviser efficacement, apprendre et comprendre ses leçons et gagner en autonomie.

L'agent communal est présent pendant toute la séance pour veiller au calme et aider les enfants en cas de besoin (réciter une leçon, comprendre une consigne...).

L'aide aux devoirs est encadrée par **Angélique CHENU**

L'agent communal n'est pas là pour s'assurer que tous les devoirs ont bien été faits correctement. Elle ne peut non plus garantir que tous les devoirs ont été faits pendant la séance.

Il est demandé aux parents de bien contrôler le travail de leurs enfants après chaque séance.



HORAIRES

Les lundis et jeudis
De 16h40 à 17h40

**Sur inscription auprès
du service périscolaire
uniquement**

INFRASTRUCTURES



L'école a bénéficié durant plusieurs années consécutives d'aménagements qui permettent d'assurer l'enseignement et les activités périscolaires dans un environnement de qualité et dans des locaux confortables et adaptés.

La Commune, aujourd'hui, dispose d'infrastructures qui permettent la réalisation d'activités diverses (sports, spectacles...)



Le mobilier de la cantine a été remplacé, dans le but de favoriser l'ergonomie durant le temps des repas.



La Salle de Jeunes et de la Culture est ouverte aux enfants de l'école pour leurs activités artistiques.



Les jours de beau temps, un plateau multisports est mis à la disposition du groupe scolaire.

Les enfants de l'école, et de la garderie sont prioritaires durant les périodes scolaires de 9h à 17h.



Le TRI DES PAPIERS

Une collecte spécifique de papiers, initiée par le SMICTOM, en partenariat avec la Mairie et l'APE est mise en place sur la commune au profit de l'école.

Cette action vise à sensibiliser les enfants de l'école au tri et au recyclage des papiers. Cette collecte donne lieu à un versement du SMICTOM à hauteur de 40€ par tonne de papiers collectée et 70€ par tonne de journaux collectée.

Les bénéfices sont versés à l'APE et visent à financer les projets pédagogiques de l'école de Plesder tels que sorties scolaires, visites, achat de matériel pédagogique...



⇒ Une collecte permanente de papiers

Une benne de collecte des papiers est mise à disposition de toute la population. Elle est actuellement installée près du restaurant scolaire.

LES PAPIERS : à déposer dans la colonne



Papiers
Enveloppes



Courriers
Lettres



Annuaire
Catalogues
Magazines



Livres
Cahiers
Bloc-notes



Publicités
Prospectus

⇒ Une collecte ponctuelle de journaux deux fois par an

Pour y participer, il suffit de mettre vos journaux de côté et nous vous préviendrons quand la benne sera installée.

LES JOURNAUX : à déposer dans la benne spéciale



Journaux

Une benne sera mise à disposition une à deux fois dans l'année pour la collecte spécifique des journaux. Toutes les dates sur le www.jadoptelezerodechet.fr

Dès à présent, mettez de côté vos journaux !

On compte sur vous pour faire le tri et ainsi participer au financement des projets de l'école!